



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Course Cycliste de l'US Maule
« Souvenir Claude LHERMITTE »

Dimanche 08 septembre 2024

N/Réf. : OL/EF – **Arrêté n° 2024-178**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2,

Vu la demande présentée par l'US Maule Cyclisme, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser le dimanche 08 septembre 2024 une course cycliste.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : La course cycliste du dimanche 08 septembre 2024 qui fait l'objet de la demande susvisée est autorisée.

ARTICLE 2 : Les participants à la course sont autorisés à emprunter les voies suivantes, à partir de 8h30 jusqu'à 10h30 avec une reprise à 13h00 jusqu'à 18h00.

- Tourneroue avec une arrivée Grande Rue (circuit 1,5km tout à droite)

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire et la matérialisation des éventuels périmètres de sécurité (barrières, signaleurs, ...) seront mises en place par les organisateurs, la sécurité de la course étant sous l'entière responsabilité de l'US Maule Cyclisme 78.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- US Maule Cyclisme 78.

Fait à Maule, le 16 août 2024.



Olivier LEPRÊTRE
Maire de Maule